

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2017

Convocation du 14 décembre 2017

Le conseil municipal de Marcilly-lès-Buxy s'est réuni le jeudi 21 décembre 2017 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Sont présents : Mmes GILLES, GOYARD, SALIEGE, MM. BILLON, MARILLIER, MONNERET, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT.

Sont absentes : Mmes JAILLET pouvoir à M. MARILLIER, RICHARD VIET.

Mme Béatrice SALIEGE est nommée secrétaire de séance.

Avant la réunion, le Conseil Municipal reçoit M. Pascal LAMUR pour entendre une proposition d'aménagement autour de l'école. Les premiers coûts estimatifs sont entre 112 et 138 k€ HT.

Après avoir remercié M. LAMUR pour son travail permettant de continuer dans cet aménagement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017.

Droit de préemption urbain sur la vente de terrains aux Baudots

Une vente de parcelles appartenant à Mme Gisèle FOREST est en cours :

- Les parcelles E1072 – E263 – E254 en partie sont situées dans la zone à urbaniser AU2
- La parcelle E 266 est située en zone agricole
- Les parcelles E 255 et E254 en partie sont situées en zone artisanale AUX1

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (ccScc) ayant la compétence pour les zones artisanales, c'est elle qui doit donner son avis sur le droit de préemption : ce mercredi 20 décembre, la ccScc a fait valoir son droit de préemption sur les 2 parcelles E255 et E254 en partie.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles E1072 – E263 – E254 situées, en partie, en zone à urbaniser et E266 située en zone agricole.

Point sur une requête déposée au Tribunal Administratif en vue d'annuler un arrêté de permis de construire

Le Tribunal administratif a informé la Mairie que les époux TETARD du Reuil entendent se désister de leur requête contre la commune, enregistrée sous le numéro 1702562.

Intervention du Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED)

Par manque de moyen financier, l'inspecteur d'académie a demandé aux enseignants du RASED de limiter leur intervention à un nombre restreint d'écoles afin de limiter leurs frais de transport. IL n'y aura donc pas d'intervention à l'école, malgré les demandes effectuées par les enseignants.

Le groupe des DDEN du secteur de Saint Gengoux le National a adressé un courrier à M. l'Inspecteur d'Académie, lui demandant d'attribuer, le plus rapidement possible, le budget nécessaire pour permettre les déplacements des maîtres du RASED.

La ccScc a également rédigé un courrier de soutien et souhaite que tous les maires puissent donner leur avis et signer ce courrier.

Affouages 2018

Les garants responsables sont allés voir les possibilités de réalisations des affouages sur la parcelle n° 5 des biens de section. Au vu du peu de bois à exploiter, le Conseil Municipal décide de ne pas faire d'affouage sur cette parcelle. Un point sera fait avec l'ONF pour la nécessité d'abattage d'arbres dans les parcelles des Biens de section et du bois communal de Gardelle.

Point sur l'aménagement de la traversée des Baudots

Le dossier d'abattage et élagage d'arbres est envoyé à 5 entreprises avec un délai de réponse pour le vendredi 26 janvier.

Le dossier de consultation d'entreprises pour l'aménagement est publié ce jour avec un délai de réponse au 31 janvier 2018. L'ouverture des offres sera effectuée le jeudi 01 février 2018 à 18 heures.

L'enquête publique pour la désaffectation d'une partie de chemin rural à la Croix Pautet est terminée. Il n'y a pas eu de remarques.

Dotation Equipement des Territoires ruraux – Année 2018

Un dossier de demande de subvention pour l'aménagement des territoires ruraux (DETR) peut être déposé en sous-préfecture avant le 15 février 2018. Le Conseil Municipal propose de réaliser une demande de subvention pour l'aménagement autour de l'école.

Contrat de prestation de service pour le contrôle des poteaux incendies

Suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2017 du nouveau contrat d'affermage de distribution d'eau potable entre le syndicat des eaux de Guye et de Dheune et le délégataire Véolia Eau, une nouvelle proposition de contrat de prestation pour le contrôle des poteaux d'incendie a été réalisée. Le contrat utilisé jusqu'à ce jour avait été réalisé au 01/01/2010.

Pour 14 poteaux incendie, l'ancien tarif est de 820,13€HT/an. Le nouveau contrat est de 788.92€HT/an

Point sur le périscolaire

Suite au compte rendu du conseil d'école du 06 novembre 2017, la commission « enfance jeunesse » propose une réponse sur les points concernant la commune.

Le Conseil Municipal valide ce courrier de réponses par 8 voix pour et 2 abstentions.

Informations diverses

Le Conseil Municipal

- valide que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), pris en main par Mme SALIEGE et M. SIXDENIER pourra être utilisé à partir de janvier 2018,
- est informé de l'avancée du dossier relatif au service d'angioplastie à l'hôpital de Chalon,
- se propose de réfléchir à l'installation d'un ou deux défibrillateurs sur la commune,
- demande aux habitants de bien vouloir dératiser dans leur propriété auprès et dans leurs bâtiments,
- demande aux propriétaires de chiens de bien vouloir stopper les divagations de leurs animaux.

Le Maire,
Jean-Pierre BILLON